

20 DEC. 2017

Décision n° 2017-415 du
portant délégation de signature de l'ordonnateur principal
en matière de dépenses et de recettes de personnel à titre temporaire

Le directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Cerema ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-121 du 9 mai 2017 portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n° 2016-345 du 21 octobre 2016 portant nomination de membres du comité de direction du Cerema ;

décide

Article 1

Pour la période du 26 au 29 décembre 2017, délégation est donnée à Madame France Rebouillat, adjointe au chef du service central de gestion administrative et de paie, pour signer les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer ;
- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le **20 DEC. 2017**

Le directeur général par intérim



Bruno Lhuissier